



SM du bassin de l'III (Siren : 200076040)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Colmar
Arrondissement	Colmar-Ribeauvillé
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/07/2017
Date d'effet	12/07/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Michel HABIG

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du Département du Haut-Rhin
Numéro et libellé dans la voie	100 avenue d'Alsace
Distribution spéciale	B.P. 20351
Code postal - Ville	68006 COLMAR CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	617 588
Densité moyenne	275,17

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 15 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (EPAGE Largue) (256802406)	SM ouvert
68	SI des cours d'eau de la région des Trois Frontières (256801614)	SIVU
68	SI du Dollerbaechlein (256801887)	SIVU
68	SM d'aménagement du bassin de la Doller (256801093)	SM ouvert
68	SM de la Fecht amont (256802414)	SM ouvert
68	SM de la Fecht Aval et du Strengbach (200044642)	SM ouvert
68	SM de la Lauch Aval et des cours d'eau de la région de Soultz Rouffach (200062503)	SM ouvert
68	SM de la Lauch Supérieure (256801978)	SM ouvert
68	SM de la Thur Amont (256801655)	SM ouvert
68	SM de la Thur aval (256802646)	SM ouvert
68	SM de la Weiss amont (256802935)	SM ouvert
68	SM de l'III (256801044)	SM ouvert
68	SM du barrage de Michelbach (256801770)	SM ouvert
68	SM du Quatelbach canal Vauban (256802356)	SM ouvert
68	SM pour l'aménagement du bassin de la Weiss Aval (256801671)	SM ouvert

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN (226800019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>"Socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le</i></p>

cas échéant via l'octroi de subventions aux acteurs concernés."

- Autres actions environnementales

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en œuvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant de son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou de travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin, il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subventions aux acteurs concernés."

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)